

COMMENT ME FORMER SEUL EN ANGLAIS MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

C'EST POUR QUI ??

Si vous êtes salarié dans une entreprise française, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge sans passer par votre employeur. En effet, lorsque vous êtes employé, vous cotisez aussi à la formation professionnelle. Ceci se traduit à la fin de chaque année par un montant que vous avez accumulé et que vous pouvez utiliser comme vous le souhaitez. Anciennement plus connu sous le nom de DIF, ce nouveau service s'appelle le CPF (Compte Personnel de Formation)

COMMENT CA MARCHE ?

Avant 2015, les employés en CDI cumulaient tous les mois des heures de DIF qui étaient ensuite stockées jusqu'à ce que l'employé souhaite les utiliser dans une formation souhaitée. Mais dès que l'employé décidait de changer de société, les heures cumulées étaient perdues et l'employé perdait toutes ses heures de formation potentielle. En 2015, les organisations gouvernementales à la formation professionnelle ont créé un nouveau système qui permet à chaque salarié d'avoir un Compte Personnel qui le suivrait dans son parcours professionnel et ainsi d'accumuler des heures de formation sans le risque de les perdre.

QU'EST-CE QUE LE CPF ?

Le CPF ou Compte Personnel de Formation est un Compte où, plus le salarié travaille (en tant qu'employé), plus il accumule de crédit à utiliser pour des formations personnelles.

Le salarié peut accumuler jusqu'à 500€/ an s'il est mi-temps ou plus (moyenne sur l'année. Si la moyenne travaillé est inférieure à un mi-temps, alors le crédit est calculé au pro-rata.

Par contre, la formation doit être certifiée (dans notre cas, pour les formations d'anglais, le test s'appelle le test BRIGHT)

QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ?

Il faut tout simplement ouvrir votre Compte Personnel de Formation ce qui prend 5 minutes (voir le guide ci-dessous). Vous y trouverez le crédit que vous avez accumulé depuis 2015 lors de vos emplois. Il vous suffit de :

1. Cliquer sur le lien suivant : <https://www.moncompteformation.gouv.fr> et cliquer sur **Je crée mon compte**. Suivre les instructions pour ouvrir le compte.
2. Si vous avez été employé seulement à partir de 2015, l'inscription est faite et vous connaissez maintenant votre solde disponible. Il faut simplement nous faire suivre vos détails pour que nous puissions préparer une formule adaptée. Le montant accumulé cette année seront créditées sur votre compte en Avril prochain.
3. Si vous avez été employé avant 2015, vous pouvez ajouter vos heures DIF accumulées dans votre dernier emploi en 2014. Sachant qu'1 heure DIF est égale à 15 euros, cela peut augmenter votre solde de manière conséquente. Pour trouver votre nombre d'heures DIF, vous devez soit retrouver, soit demander à votre employeur de l'époque :
 - Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015
 - Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur en 2015
 - Sur le certificat de travail remis par votre dernier employeur avant décembre 2014

ET MAINTENANT ?

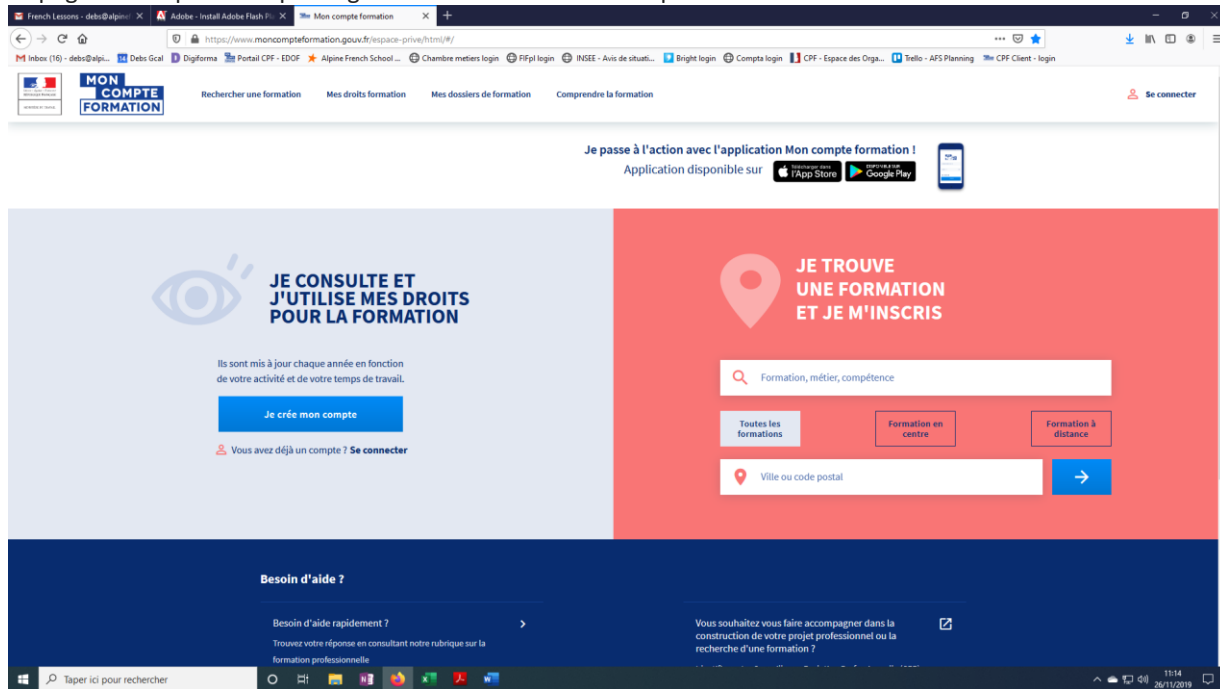
Une fois que votre compte est ouvert et que votre solde est connu, nous pourrons vous proposer différentes formules selon votre crédit. Nous nous occuperons de toutes les démarches administratives en relation avec votre demande de prise en charge. Vous n'aurez simplement qu'à choisir la formule qui vous convient le mieux pour votre formation et à prendre vos cours !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter sur helenw@alpinefrenchschool.com.

L'équipe d'Alpine English

ETAPE 1:

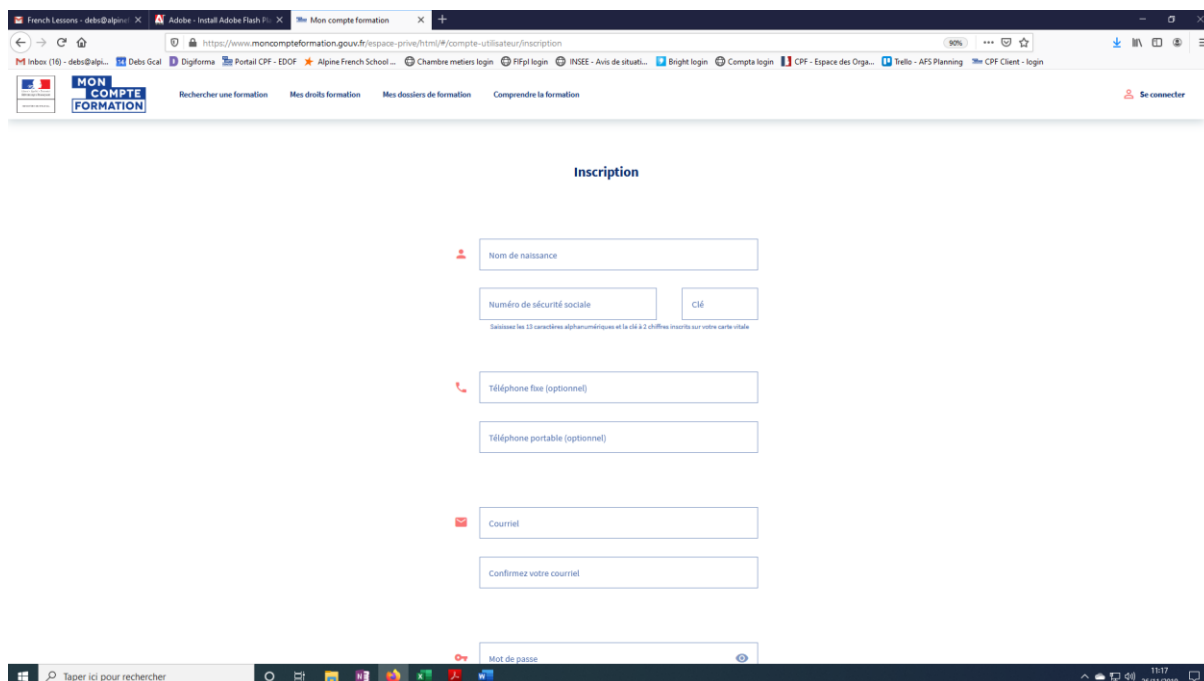
La page d'inscription. Cliquer à gauche sur 'Je crée mon compte'



ETAPE 2:

Remplir le formulaire pour créer votre compte.

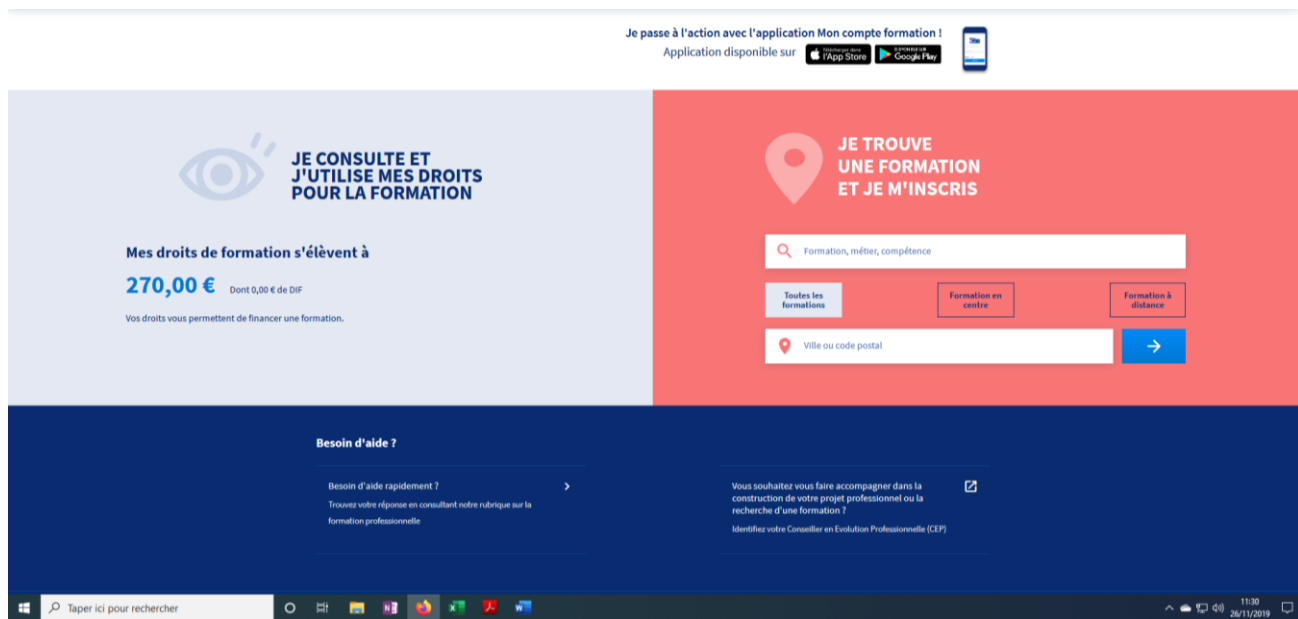
Attention, votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre



ETAPE 4:

Votre Plate-forme CPF:

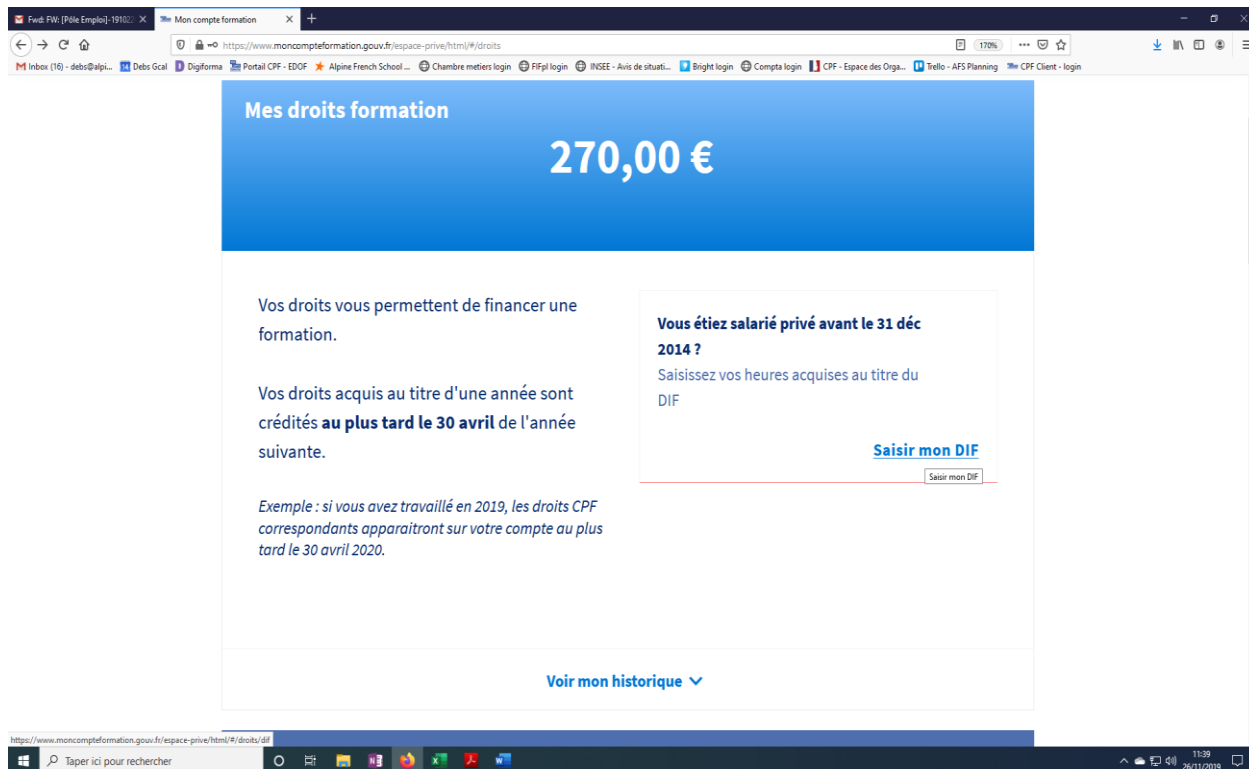
Vous y verrez votre crédit accumulé depuis 2015. NE VOUS INQUIETEZ PAS si le solde est à 0€. Le crédit de cette année sera rajouté en Avril prochain.



The screenshot shows the homepage of the 'Mon compte formation' website. At the top, there is a banner for the mobile app: 'Je passe à l'action avec l'application Mon compte formation ! Application disponible sur [App Store] [Google Play]'. The main content is split into two columns. The left column, on a light blue background, features an eye icon and the text 'JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION'. Below this, it states 'Mes droits de formation s'élèvent à 270,00 €' (with 'Dont 0,00 € de DIF') and 'Vos droits vous permettent de financer une formation.' The right column, on a red background, is titled 'JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS'. It contains a search bar for 'Formation, métier, compétence', buttons for 'Toutes les formations', 'Formation en centre', and 'Formation à distance', and a location input field 'Ville ou code postal' with a search button. At the bottom, there is a 'Besoin d'aide ?' section with two links: 'Besoin d'aide rapidement ?' and 'Vous souhaitez vous faire accompagner dans la construction de votre projet professionnel ou la recherche d'une formation ?'. The Windows taskbar is visible at the bottom.

Si vous avez accumulé des heures DIF en 2014 et avant

Cliquer sur votre solde ce qui vous dirigera sur la page de votre crédit. Puis cliquer sur 'Saisir mon DIF'



The screenshot shows the 'Mes droits formation' page. At the top, a blue banner displays 'Mes droits formation' and '270,00 €'. Below this, the text reads: 'Vos droits vous permettent de financer une formation.' and 'Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités au plus tard le 30 avril de l'année suivante.' An example is provided: 'Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.' On the right, a box titled 'Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?' asks the user to 'Saisissez vos heures acquises au titre du DIF' and includes a 'Saisir mon DIF' button. At the bottom, there is a 'Voir mon historique' link with a dropdown arrow. The browser address bar shows 'https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/droits' and the Windows taskbar is visible at the bottom.

Sur la page DIF, saisissez le nombre d'heures DIF affichés sur le document de votre employeur de l'époque (arrondi en dessous) dans Saisir mon solde.

Vous devrez ensuite joindre un scan de ce document pour pouvoir valider ces heures en cliquant sur 'Choisir un fichier'.

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/droits/dif>. The page title is "Mon DIF".

1. Saisir mon solde

Soit en euros :

Mon solde DIF en heures: 0

0 €

Où trouver cette information ?

2. Fournir mon attestation

Choisir un fichier Champ obligatoire

Annuler Enregistrer

Vous devez saisir votre solde d'heures DIF avant le 31/12/2020

Une fois que votre nombre d'heures est confirmé, contactez-nous pour discuter des options possibles.